



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 JUILLET 2016

Aujourd'hui, mardi douze juillet deux mille seize, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire.

Etaient présents : M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, M. COLIN Henri, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BONNET Catherine, M. COUPY Daniel, M. TULET André, Mme LAGARDE Geneviève, Mme MARTY Lucienne, M. DELPECH Bernard, Mme CHANUT-STOEFFLER Sylvie, Mme HAUDRY-ZUILI Sabine, Mme LENEVEU Hélène, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. GUIRAL Lionel, Mme CHABERT Fabienne, M. ROUET Thibaut, Mme BOUIX Catherine, Mme DIRAT Laurence, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle.

Etaient excusés : M. SIMON Michel (**procuration** donnée à M. MUNTE), Mme LOOCK Martine (**procuration** donnée à M. BOUILLAGUET), Mme BOYER Noëlle (**procuration** donnée à M. TULET), Mme BESSOU Evelyne (**procuration** donnée à Mme DUPLESSIS KERGOMARD), Mme LASFARGUES Geneviève (retard arrivée à 19h20), M. TESTA Francesco (retard arrivé à 19h25), M. SINDOU Géraud (**procuration** donnée à M. GUIRAL Lionel), M. SENNAC Pierre-Louis (**procuration** donnée à M. COLIN), M. DEBUISSON Guy, M. GRINFEDER Michel (**procuration** donnée à M. MAFFRE Jean-Luc), Mme LE QUENTREC Yannick.

Présents : 24

Excusés : 11

Procuration(s) : 7

Secrétaire de séance : Thibaut ROUET

PROJETS MODIFIES

- **Projet n°20 : Rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif** → la page 11 du rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif a été modifiée (sur table).

PROJETS RETIRES

Le Maire :

Deux projets ont été retirés, le premier parce qu'il fait suite à une décision du Conseil d'agglomération de voter la répartition du FPIC à l'unanimité et donc lorsque cette décision est votée à l'unanimité les conseils municipaux n'ont pas à délibérer derrière, ce sont les derniers éléments de loi qui ont été votés sur le FPIC. Donc du coup de n'est pas la peine de délibérer.

- **Projet n°1 : Répartition du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** → Les communes ayant délibéré favorablement à l'unanimité au cours du dernier Conseil communautaire, il n'est pas nécessaire juridiquement d'examiner ce projet en Conseil municipal.

En revanche pour le transfert de la taxe d'aménagement au Grand Cahors là elle sera réétudiée plus tard puisque les choses ne sont pas totalement arrêtées et il y avait besoin de continuer à discuter au Grand Cahors.

- **Projet n°2 : Transfert de la Taxe d'aménagement au Grand Cahors à compter de 2017** → ce projet sera présenté ultérieurement. Il faut simplement délibérer **avant le 30 novembre 2016**.

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation générale donnée par le Conseil municipal

Il n'y a pas de vote sur ce point.

FINANCES

1. Répartition du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

2. Transfert de la Taxe d'aménagement au Grand Cahors à compter de 2017

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

3. Adoption de la décision modificative n°2 - budget Ville 2016

Vincent BOUILLAGUET :

Il s'agit donc en effet d'une décision modificative puisque nous avons voté le budget primitif puis à l'issue de celui-ci s'exécute tout au long de l'année et au gré des nouveautés ou de crédits nécessaires sur une ligne ou indispensable ou moins indispensable sur une autre on procède à des ajustements en fonction de recettes aussi qui arrivent et qui n'étaient pas prévues ou des dépenses qui n'étaient pas prévues.

Donc là il s'agit d'une décision modificative à somme nulle puisqu'on fait un moins 30 000 et un plus 30 000. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de travaux nécessaires sur les bâtiments scolaires qui sont un petit peu plus élevés par rapport à l'enveloppe initialement prévue. Comme c'est l'été c'est propice aux travaux avant la reprise de l'école en septembre. On a décidé d'affecter rapidement d'ajuster d'abonder cette enveloppe en la prenant sur des crédits qui restent disponibles sur le volet global des études. Il s'agit d'un + 30 000 – 30 000 en investissement.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »

- d'adopter la décision modificative n° 2 de la Ville pour l'exercice 2016 dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte consécutif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de Mme Geneviève LASFARGUES à 19h20.

Présents : 25

Excusés : 10

Procuration(s) : 7

4. Attribution de subventions aux associations et organismes publics 2016

Vincent BOUILLAGUET :

De la même façon nous votons l'essentiel des subventions en début d'année au budget primitif ainsi qu'une provision qui permet de faire des ajustements. On a déjà présenté lors de précédentes séances des subventions à des associations qui n'avaient pas complété leurs dossiers donc qui ne pouvaient pas prétendre à recevoir la subvention puisque le dossier était incomplet, ça arrive, et puis parfois il y a des manifestations nouvelles qui arrivent ou comme je le disais précédemment des dossiers enfin complets. Donc il y a toujours des ajustements en cours d'année.

Alors là au cas d'espèce il y a six subventions. Je précise donc que ce ne sont pas des crédits nouveaux, les crédits ont déjà été votés et ces délibérations que je présente ont été examinées en commission des finances hier matin. Donc il y a 3 867 € pour Cahors Montagne, 1 500 € pour Bio 46, 200 € pour les Blairs Hot du désert, 1 500 € pour Blues Festival, 3000 € pour Ciné + et 2 500 € pour Music'Arte. Voilà la proposition qui vous est faite.

Monsieur MAFFRE :

Nous allons nous abstenir, on n'est pas vraiment contre, mais on trouve quand même que le Blues qui est une manifestation très importante qui se déroule en ce moment qui est un gros budget dont d'ailleurs bénéficient certains médias de manière abondante, il y a déjà une subvention importante de la Mairie donc rajouter 1 500 € si on a bien compris sur la ligne des subventions provisionnées et non affectées mais en fait on rajoute quand même 1 500 € au Blues. Bon on trouve que ça suffit dans un contexte budgétaire difficile, ciné + 3 000 € c'est une bonne petite association donc on ne sait pas trop pourquoi vous en rajoutez sur ciné + et quant aux Blairs Hot du désert, ce sont quelques infirmières qui veulent aller faire un voyage humanitaire à Madagascar, bon qu'elles y aillent sur leurs fonds personnels, si on fait de l'humanitaire on n'a pas besoin que la Mairie paye 200€ en plus c'est un montant qui est un peu ridicule. Donc pour ces raisons-là on s'abstiendra.

Le Maire :

Je vais simplement préciser quand même que sur le Cahors Blues il faut le regarder dans la globalité et notamment par rapport à l'année dernière puisque nous avons voté 65 000 € de subventions l'année dernière et vous constaterez qu'en rajoutant la subvention qui est votée en mars c'est celle-ci ils n'auront pour 2016 que 61 500 €, cela ne veut pas dire qu'ils sont moins aidés puisque vous savez qu'il y a aussi un appui technique qui est fait par les agents de la collectivité et notamment nous avons souhaité travailler avec eux pour avoir un plus bel espace sur le village et donc tout ça pour vous dire qu'on fonctionne totalement en confiance avec le Président du Blues, qu'ils ont eux aussi conscience de l'effort qui est fait par la ville et ils ont une attitude tout à fait responsable vis-à-vis de ça.

Donc, on a juste chaque année un petit peu le budget en fonction de leurs besoins, personne ne peut en tous les cas nier l'intérêt du Blues pour la Ville, l'attractivité que ça apporte au territoire, autant de personnes qui viennent de loin, on était à l'inauguration tout à l'heure il y avait des Présidents de Festivals de Blues également de toute l'Europe, j'en ai vu un de Suisse, d'Allemagne et ils sont extrêmement bien identifiés.

Je crois donc qu'il faut continuer à travailler en confiance avec eux d'autant plus que vous le savez c'est une des particularités de cette association il n'y a que des bénévoles et c'est extrêmement rare dans le contexte actuel de se retrouver avec des manifestations d'un tel niveau portées que par des bénévoles, je sais que parfois il y a besoin d'avoir des salariés ou des collectivités qui mettent à disposition des agents. Pour le reste voilà il y a aussi une confiance avec Ciné + et puis un petit encouragement vous avez dit qu'elle était extrêmement modique ce n'est pas la première fois que l'on intervient pour les Blairs Hot du désert, ce sont des étudiantes IFSI va les suivre je suppose donc voilà ce sera quelque chose qui sera partagée, on est un peu dans notre petit coup de pouce à la vie associative étudiante on va dire mais voilà le débat peut effectivement exister puisque en général on ne participe pas à des manifestations à cadre humanitaire. Je pense que la somme est modique était un petit encouragement. Je vous propose néanmoins de garder ces subventions et de mettre à votre approbation.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »,

- d'approuver les subventions pour l'exercice 2016 aux associations comme suit :

Nom de l'association ou organisme	Montant	Chapitre/Article/Fonction/service
Cahors Montagne (Manifestation et promotion Jérémy BONDER)	3 867 €	65/6574/40/251 000
Bio 46 (7ème foire de Noël)	1 500 €	67/6745/022000
Les Blairs Hot du désert (Voyage humanitaire à Madagascar)	200 €	67/6745/022000
Cahors Blues Festival	1 500 €	67/6745/022000
Ciné +	3 000 €	67/6745/022000
Music'Arte (CLASSICoFOLIES)	2 500 €	67/6745/022000

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,
- de préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016 de la Ville.

M. MAFFRE Jean-Luc, M. GRINFEDER Michel (par procuration), Mme RIVIERE Brigitte, Mme DIRAT Laurence s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

ADMINISTRATION GENERALE

5. Remplacement de M. Vincent BOUILLAGUET, membre titulaire, au collège « assistance à l'assainissement collectif des eaux usées et traitement des boues du SYDED du Lot »

Le Maire :

Il s'agissait de remplacer Vincent Bouillaguet comme membre titulaire au collège assistance à l'assainissement collectif des eaux usées et traitement des boues du Syded.

Cathy Bonnet était suppléante, je vous propose qu'elle passe titulaire et de désigner Lucienne Marty sur le collège des suppléants.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »,

- De désigner Mme Cathy BONNET, déléguée titulaire, en remplacement de M. Vincent BOUILLAGUET, au sein du collège « assistance à l'assainissement collectif des eaux usées et traitement des boues du SYDED du Lot ».
- De désigner Mme Lucienne MARTY, déléguée suppléante, en remplacement de Mme Cathy BONNET, au sein du collège « assistance à l'assainissement collectif des eaux usées et traitement des boues du SYDED du Lot ».

Mme Cathy BONNET est désignée déléguée titulaire au lieu de suppléante. Mme Lucienne MARTY devient suppléante.

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de M. TESTA Francesco à 19h25.

Présents : 26

Excusés : 9

Procuration(s) : 7

6. Mise à disposition des agents du service des Affaires Culturelles auprès de l'EPIC « REC »

Le Maire :

Des mises à disposition des agents du service culturel auprès de l'EPIC, ce sont des décisions qui ont aussi été abordées au conseil d'agglomération.

Vincent BOUILLAGUET :

En effet c'est toujours dans le cadre du travail qu'est fait en commun avec le Grand Cahors sur la mise à disposition de services ou sur la mise à disposition d'agents, qu'il s'agisse de mutualisation ascendante de Cahors vers le Grand Cahors ou descendante du Grand Cahors vers Cahors. Parfois il s'agit de mise à disposition de services donc parfois d'agents. Il y a la délibération qui fixe le cadre et puis après vous avez la convention qui est annexée à cette délibération qui donne précisément l'état des lieux. Alors ce travail a été présenté en CHSCT en comité Hygiène et sécurité et également en comité technique et aux équipes concernées. Donc tout le personnel est associé à la réflexion et participe à ces travaux. Là au cas d'espèce c'est la mise à disposition d'agents du service des affaires culturelles auprès de l'EPIC REC, l'établissement qui a été créé avec les Docks. Juste pour dire qu'il n'y a pas d'incidence sur les agents puisque les agents gardent leur appartenance à la Ville c'est juste en fonction des travaux qui leur seront confiés que seront facturées les heures travaillées à l'EPIC et l'EPIC remboursera évidemment la Ville de Cahors.

Donc la convention entre la Ville et l'EPIC REC qui est jointe fixe les conditions de mise à disposition des agents concernés et notamment leurs conditions d'emploi, la nature, le niveau hiérarchique, c'est très cadré et ça permettra aux agents de faciliter le fonctionnement de la structure.

C'est la première année de la structure REC et donc on pourra évaluer au fur et à mesure de l'avancement les réels besoins étant entendus que c'est facturé très précisément en fonction de la mise à disposition.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :
Vu la saisine de la Commission administrative paritaire,
Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »,
Vu l'avis de la commission « culture – évènements – festivités »,

- d'approuver la mise à disposition des agents du service des Affaires Culturelles auprès de l'EPIC « REC● »,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition des agents du service des Affaires Culturelles auprès de l'EPIC « REC● » et toutes pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

7. Délégation de Service Public - « Practice de golf » - Rapport du délégué Le Maire :

Le rapport de la délégation de service public, vous savez qu'on a une DSP pour le practice de golf et donc un rapport vous est toujours proposé même s'il n'est pas soumis aux votes.

Alain SAN JUAN :

Oui il s'agit comme chaque année de prendre acte du rapport du practice golf géré par Monsieur COURNEDE. Il faut savoir que ce practice a été délégué en service public simplement pour la tenue des jetons et du site, après il y a un club qui fonctionne dessus et bien sûr un professeur qui quelquefois donne des cours aux uns et aux autres. Vous avez tous les chiffres, vous voyez que les sommes sont relativement modiques, ce n'est pas ce qui permet seuls de faire vivre la personne.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :
Vu l'avis de la CCSPL en date du 7 juillet 2016,
Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »,

- De prendre acte du présent rapport conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du CGCT ;

Il n'y a pas de vote sur ce point. Le Conseil municipal prend acte du rapport.

8. Délégation de Service Public - « Fourrière automobile » - Rapport du délégué

Serge MUNTE :

Je vais vous parler de la délégation de service public concernant la fourrière automobile. Il est obligatoire de faire un rapport annuel. Donc page 22 vous avez le nombre d'heures passé par le personnel de NSO Assistance qui se trouve donc chemin de la sablière à Regourd, il y en a pour 1250 heures donc à peu près 75% d'un équivalent temps plein qui se situe à 1 607 heures.

Après le compte-rendu d'activité page 23 vous voyez que le nombre de véhicules mis en fourrière est de 367, alors c'est une grande partie de mise en fourrière et des enlèvements suite à des stationnements abusifs mais aussi vous voyez aussi mises en fourrière judiciaires il y en a 38. Donc l'article L 325-1 qu'est-ce qu'il dit cet article ?

Ce sont les contraventions de cinquième classe donc le procureur de la République quand il y a des infractions qui sont importantes peut demander le retrait du véhicule et c'est la fourrière qui s'en occupe. Donc le nombre de véhicules récupérés en fourrière par leur propriétaire sur les 367 il y en a 299, il y a des véhicules qui ne sont jamais récupérés en fourrière 24 l'année dernière, nombre de véhicules vendu par le domaine 3 et le nombre de véhicules détruits 41. Donc si vous additionnez 299 + 24 + 3 + 41 vous obtenez 367. Pour mémoire en 2014 il y en avait 342, 367 en 2015. Et donc là page 25 vous avez le compte des résultats, donc par rapport à cette délégation de service public. Donc là aussi on ne vote pas il faut prendre acte de ce rapport qui vous a été présenté.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la CCSPL du 7 juillet 2016,

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »,

Vu l'avis de la commission « proximité – sécurité – stationnement »,

- de prendre acte du présent rapport conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du CGCT ;

Il n'y a pas de vote sur ce point. Le Conseil municipal prend acte du rapport.

FONCIER

9. Biens vacants et sans maître - Incorporation dans le domaine communal des parcelles CO n°12 et CV n°124

Vincent BOUILLAGUET :

Il s'agit d'incorporer dans le domaine communal deux parcelles. Ce sont des parcelles situées en bout de terrain, ce sont des parcelles dont on ne connaît pas les propriétaires donc on les déclare comme vacantes à l'issue d'un travail réalisé conjointement par les services fiscaux et la commission communale des impôts directs. A l'issue de ces travaux on affiche les arrêtés pendant six mois et on le publie également dans les annonces légales. Les derniers propriétaires connus ne se manifestent pas à l'issue de cette période donc ensuite on délibère de façon à ce que, comme l'indique le règlement, si le propriétaire ne s'est pas fait connaître dans le délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité celle que je viens de citer l'immeuble est présumé sans maître et la commune peut l'incorporer dans le domaine communal. C'est une incorporation qui est constatée par arrêté du Maire, là il s'agit de deux parcelles une située Combe de la Marchande et une située sur le chemin d'accès au Mont Saint Cyr depuis Saint Georges et vous les avez sur le plan joint à la délibération. Ensuite il y a soit une valorisation soit une rétrocession soit une vente.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

VU l'avis de France Domaine en date du 17 juin 2016,

Vu l'avis de la commission « technique – développement durable »,

- d'approuver l'incorporation des parcelles cadastrées CO n°12 et CV n°124 dans le domaine privé communal qui sera constatée par arrêté municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents se rapportant à ce dossier afin d'incorporer ces parcelles au domaine privé communal.

Adopté à l'unanimité.

10. Biens vacants et sans maître – Cession de la parcelle CO n°12 au Conseil départemental

Le Maire :

Effectivement une autre délibération sur le même sujet bien vacant sans maître mais un autre endroit, en l'occurrence le Mont Saint Cyr.

Lucienne MARTY :

Nous venons d'approuver l'incorporation de la parcelle CO n°12 dans le domaine privé de la commune dans le cadre de la procédure des biens présumés vacants et sans maître.

Le Département souhaite faire l'acquisition de cet espace, il s'agit de la villa Coly située entre Saint Georges et le Mont Saint Cyr, le premier palier avec une vue fort intéressante sur Cahors Sud et sur le quartier Saint Georges. Dans la perspective de la cession de la parcelle au Département, la Ville a saisi France Domaine qui a estimé la valeur de ce terrain de 2 730 m² situé en zone N du POS à 410 €.

Au terme de la procédure d'incorporation de la parcelle susvisée dans le domaine communal, il conviendrait de la céder au Département afin d'aménager cet espace qui valorisera le site du Mont Saint Cyr.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

VU l'avis de France Domaine du 17 juin 2016,

Vu l'avis de la commission « technique – développement durable »,

- d'approuver la cession de la parcelle CO n°12 au prix de 410 € au Département,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents se rapportant à ce dossier,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2016.

Serge MUNTE :

Cette délibération fait suite à un classement du Mont Saint Cyr en espace naturel sensible et donc suite au vote du conseil départemental par rapport à ces espaces naturels sensibles il va y avoir des travaux entrepris à partir du mois de septembre pour la partie du chemin qui monte en bas des escaliers du Pont Louis Philippe jusqu'au Belvédère et donc on avait besoin de cette parcelle là pour faire passer le cheminement à la villa Coly. Après il y aura les travaux sur le Belvédère. Donc ces travaux débuteront en automne 2016 pour cette partie-là et de l'autre côté du côté de la côte des Anes ce sera en 2017.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

11. Candidature à l'appel à projets FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)

Cathy BOUIX :

Cette délibération pour l'appel à candidature sur le projet FISAC, fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce donc la collectivité a souhaité saisir l'opportunité de déposer un dossier auprès des services de l'état afin d'essayer d'obtenir cette aide. Elle accompagne le projet cœur d'agglomération qui est là on le sait pour conforter la centralité, le commerce de centre-ville de Cahors. Donc cette délibération doit intervenir en fait avant l'instruction du dossier au niveau de l'état donc en fait c'est ce qu'on fait ce soir, c'est pour ça qu'en fait cette délibération passe ce soir. On espère avoir une réponse sur ce dossier pour fin 2016 début 2017. En fait après les grandes lignes du projet que la ville a déposé sont le confortement commercial des Halles dans un premier temps, l'achat de compteurs piétons afin qu'on puisse se rendre compte un petit peu du flux et de l'intérêt de chaque rue que ce soit aussi pour l'intérêt commercial mais également nous aussi en tant que collectivité, à savoir où est-ce qu'on a besoin de poser le mobilier urbain, les arrêts de bus etc Il y a une transversalité importante, la modernisation et l'accessibilité des locaux en fait ça passe par l'aide aux façades et aux enseignes pour les commerces, la création de l'office de commerce et de l'artisanat qui doit se faire en partenariat avec les consulaires et avec la ou les associations de commerçants, la plateforme E-commerce donc ça moi je l'avais évoqué un petit peu en commission ça n'a pas un but de lancer une plateforme d'achats en ligne, l'idée c'est au contraire de bien refaire venir le client en centre-ville et d'aider les commerçants qui ont des difficultés à pouvoir se financer des sites internet. C'est pour qu'ils aient cette visibilité sur internet mais qu'en fait on puisse éventuellement soit faire des réservations à retirer en boutique, voilà donc c'est encore une fois pour moderniser un petit peu tout ça.

Le concept des boutiques éphémères peut avoir deux aspects : soit l'aspect de boutique pilote ou des porteurs de projets peuvent se tester afin de ne pas engager de lourds frais s'il s'avère que leurs projets finalement ne tiennent pas et également les boutiques à vocation plus saisonnière ou en tout cas à vocation un petit peu plus artistique comme ça peut être un peu dans la rue du Château du Roi ou ce genre de localisation qui pourrait accueillir des boutiques d'artisans d'art, les vitraux Fany qui pourraient parfois masquer certaines boutiques vacantes par le biais de vitraux Fany plus décoratifs et j'en profite du coup même si je l'avais effectivement dit aussi en commission mais je voudrais aussi rebondir sur le fait que Cahors a fait l'objet d'un article dans la Gazette des Communes où en fait cet article explique que les difficultés que rencontrent les villes de notre strate puisque le taux de vacances des commerces en national a fortement augmenté et en fait on est cité en la matière comme une ville moyenne qui peut se targuer d'avoir très peu de vacance commerciale donc ce qui est plutôt très réjouissant.

Ensuite, je vais aussi en profiter pour vous dire un mot sur l'étude de commercialité de la Halle. Donc en fait c'est une étude qui va être engagée qui va permettre de conforter les Halles dans leur rôle de locomotive pour le centre-ville, on le sait c'est un poumon économique important, les Halles rayonnent sur tout le centre-ville. Cette étude aura pour objectifs d'abord d'interroger l'équilibre de l'offre des Halles, à voir effectivement ce qu'on pourrait apporter de plus aux Halles existantes aujourd'hui, ça va être une étude qui va pouvoir aussi également s'interroger sur les horaires d'ouverture, sur les conditions d'exploitation afin d'apporter un regard nouveau aussi sur le règlement intérieur de ces Halles et enfin sur l'opportunité de la création d'un espace de dégustation sous les Halles, ce qui d'ailleurs va faire l'objet d'un test sur la saison sur l'été 2016, test qui a pour ainsi dire commencé puisque ça commence à partir de samedi.

Cela va permettre effectivement aux commerçants des Halles de pouvoir proposer à leurs clients des assiettes de dégustation et de pouvoir mieux promouvoir leurs produits et ainsi aux clients d'avoir un espace qui leur est dédié afin justement de peut-être plus flâner dans ces Halles et de se les approprier davantage et donc c'est ce qui va faire l'objet des deux délibérations suivantes que va vous présenter Lionel GUIRAL.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « grands projets – urbanisme – aménagement urbain – reconquête du secteur sauvegarde – commerce de centre-ville – ville numérique »,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer un dossier de candidature au titre du FISAC en faveur du commerce de centre-ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Brigitte RIVIERE :

Concernant les Halles on parlait de règlement intérieur, déjà le faire respecter car le règlement actuel n'est pas respecté et puis aussi on pourrait aussi rajouter une démarche par rapport à l'aspect sanitaire et en ce qui concerne l'hygiène.

Le Maire :

Écoutez, je pense que sur l'hygiène les choses sont particulièrement cadrées me semble-t-il, en tout cas il y a des autorités qui sont là pour les faire respecter. Sur le reste effectivement le fait d'engager cette discussion à travers une étude pour les commerçants nous permettra aussi d'avoir leur retour parce qu'il est bien évident que sur les horaires d'ouverture par exemple les intérêts ne sont pas toujours tout à fait les mêmes et donc il est important qu'il y ait compromis qui puisse être trouvé et qui puisse ensuite être porté un petit peu plus fort effectivement par la Collectivité pour qu'il puisse être respecté. Je souhaite que ça puisse aussi déboucher sur ce genre de compromis.

Adopté à l'unanimité.

12.Modification de la composition de la Commission du marché couvert

Le Maire :

Toujours dans ce souci de consensus et aussi d'avoir au sein des commissions le plus d'expertises possibles on vous propose donc de faire évoluer cette commission en intégrant d'autres partenaires.

Lionel GUIRAL :

Il s'agit de modifier la composition de la commission du marché couvert.

Par délibération du 4 avril 2014, vous aviez approuvé la composition suivante de la Commission : le Maire, Président de droit ou son représentant et 5 membres du Conseil municipal.

Le commerce local n'y était pas représenté, donc, la Ville souhaiterait que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et les commerçants de la Halle intègrent cette Commission.

Leurs représentants apporteraient un avis technique sur les projets commerciaux présentés par les candidats à l'attribution d'un stand et participeraient aux réflexions sur le développement du marché couvert. Chaque membre consulaire et le représentant des commerçants de la Halle auraient une voie consultative à cette commission et la commission se composerait ainsi :

La Commission se composerait ainsi :

Le Maire, Président de droit ou son représentant, M. Lionel GUIRAL en l'occurrence, et 5 membres du Conseil municipal avec voix délibératives :

- Serge MUNTE
- Catherine BOUIX
- Evelyne BESSOU
- Françoise FAUBERT
- Pierre-Louis SENNAC

ainsi que 3 représentants du commerce local avec voix consultatives :

- 1 représentant des commerçants de la Halle
- 1 membre de la C.C.I
- 1 membre de la C.M.A

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « proximité – sécurité – stationnement »,

- d'approuver la modification de la composition de la Commission du marché couvert susvisée,
- d'autoriser le Maire à désigner par arrêté les représentants du commerce local.

Isabelle EYMES :

Comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission j'étais un peu surprise à la lecture de cette délibération parce que je pensais qu'à l'occasion de la modification qui était apportée on aurait pu inclure également une représentation de la société civile cadurcienne. On pense que sur les questions de développement et de synergie entre demandes et offres commerciales le point de vue des Cadurciens pourrait être une vraie valeur ajoutée pour les commerçants des Halles et pour le commerce Cadurcien tout court d'ailleurs. Donc là je vous renvoie là à la notion de consommateur qui est un mot valise que constituent les mots consommateurs et acteurs pour désigner un consommateur qui n'accepte plus passivement les biens et les services qu'on lui propose, donc il ne s'agit plus de compter comme on a pu le voir dans la délibération précédente je dirais un peu de façon champêtre comme des moutons les gens mais bien les considérer comme des consommateurs, de prendre en compte ces nouveaux comportements où l'on choisit de consommer de façon citoyenne et non plus seulement consumériste et où on choisit de participer pour influencer plus ou moins directement le monde dans lequel on vit. Aussi nous pensons que cette proposition de faire participer des Cadurciens à cette commission devrait être discutée et que les Halles de Cahors de par leur proximité historique et culturelle avec les cadurciens pourraient être un laboratoire de pratiques nouvelles et participatives qui redynamiseraient son activité ce dont elle a bien besoin d'après ce que nous avons compris et je crois que cette proposition serait susceptible d'intéresser nos amis commerçants donc les Cadurciens de la Halle et d'ailleurs.

Mme EYMES Isabelle s'abstient.

Adopté à la majorité.

13. Modification de l'article 20 du règlement du marché couvert relatif aux horaires d'ouverture

Lionel GUIRAL :

Là il s'agit de changer les horaires d'ouverture suite à une réflexion menée conjointement avec les commerçants de la Halle par rapport au stand n°17 de la fleuriste qui était vacant. Il a été convenu ensemble d'aménager un espace de dégustation de produits vendus sous la Halle, espace qui accueillera aussi le samedi des animations commerciales pour promouvoir les produits du territoire, ce stand sera donc mis à leur disposition durant cet été pour expérimenter ce type d'offre commerciale sous le marché couvert dont le retour d'expérience complètera l'étude que Cathy vous a présenté tout à l'heure par rapport à la commercialité de la Halle. Dans le cadre d'une utilisation collective de cet espace les commerçants proposeront chacun de leur stand des assiettes de dégustation de leur produit pour un montant de cinq euros qui seront ensuite consommés sur cet espace libéré du stand de la fleuriste. Les référents pour les commerçants de la Halle par rapport à la gestion de l'espace seront Messieurs MARTY, BODI, CALMETTES et JANICOT. Pour assurer le bon fonctionnement de cette activité il faut donc prolonger les horaires de fermeture du matin et soir pour que ça s'accorde au mieux aux horaires par rapport aux dégustations donc il est ainsi proposé d'y ajouter l'alinéa suivant : durant la saison estivale du 15 juin au 15 septembre les commerçants sont autorisés à ouvrir jusqu'à 14 heures le matin et jusqu'à 19h30 le soir. Après deux petites dernières informations par rapport aux animations commerciales sur les trois samedis de juillet qui vont arriver donc samedi prochain il y a une animation autour de l'agneau du Quercy, le samedi d'après ce sera sur le Rocamadour et le 30 juillet sur le melon du Quercy et j'ai eu Monsieur Marty dans l'après-midi, l'association des commerçants de la Halle qui était en sommeil va être réactivée à partir de début septembre, ils vont refaire une assemblée générale, réélire un représentant des commerçants et ça a l'air de vouloir repartir sur une bonne dynamique.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis favorable de la Commission du Marché couvert du 1^{er} juillet 2016,

Vu l'avis de la commission « proximité – sécurité – stationnement »,

- d'approuver la modification de l'article 20 du Règlement du marché couvert de Cahors du 14 mai 2014 en y ajoutant l'alinéa susvisé.

Serge MUNTE :

Je me réjouis de cette initiative parce que c'est vrai que la Halle de Cahors doit évoluer et aussi je pense que les nouveaux commerçants qui se sont installés apporteront un peu de fraîcheur par rapport au fonctionnement de cette Halle. Madame RIVIERE vous disiez qu'il fallait que le règlement des Halles s'impose aux commerçants car la Ville de Cahors est propriétaire des Halles mais le règlement doit être partagé aussi avec les utilisateurs parce que vouloir faire évoluer les horaires sans l'approbation d'une majorité de commerçants, c'est compliqué parce que ce sont eux qui y travaillent, qui créent le dynamisme de la Halle et on peut les aider avec une étude qui va être programmée pour essayer justement de les accompagner dans ce dynamisme. Il faut qu'ils prennent conscience et moi je me réjouis de la nouvelle que Lionel vient de nous annoncer, car je pense que tout ça va dans le bon sens Les Halles doivent retrouver ce dynamisme parce que c'est vrai que c'est un lieu de centralité par rapport aux commerces cadurciens.

Geneviève LAGARDE :

Un commentaire sur ces trois délibérations et particulièrement la dernière, il me semble qu'il s'agit d'une initiative extrêmement intéressante pour l'attractivité de notre centre-ville, l'attractivité de sa Halle qui mérite assurément d'être accrue même si l'espace dédié à la Halle est déjà un espace agréable en accroissant les horaires d'ouverture nous devrions permettre et là sur ce point je réponds avec le sourire à Isabelle EYMES aux citoyens consommateurs de se rencontrer dans une démarche de proximité, de convivialité et de s'exprimer si nécessaire en toute liberté sur le fonctionnement de la Halle et l'attractivité de ce lieu, c'est déjà pas mal.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE/PATRIMOINE

14.Fête de l'histoire 2016

Bernard DELPECH :

Pour une fois que les conseillers municipaux délégués sont sollicités et qu'il n'est même pas 20 heures je vais faire une petite pause sur cette délibération d'au moins une demi-heure. Puisqu'on fait de l'histoire je vais revenir sur le contexte de cette fête puisque nous avons engagé un projet pendant deux ans entre des établissements scolaires de la Ville de Cahors et de Bologne et nous avons souhaité prolonger ces échanges à la fois sur le plan des relations avec l'enseignement supérieur ou en tout cas cet évènement magnifique qui est la fête de l'histoire.

Le Maire de Cahors a signé une charte d'intention en octobre 2014, intention d'intégrer le réseau de ville qui participe à cette fête de l'histoire, des villes aussi prestigieuses et importantes que Milan, Parme ou Séville par exemple qui montrent bien que cet évènement participe du rayonnement du territoire. Bien sûr, nous aurions pu célébrer d'autres personnalités ou d'autres évènements, moi j'avais pensé au centenaire de la naissance de François Mitterrand ou à celui de Léo Ferré qui vivait à quelques kilomètres d'ici qui est né la même année que j'ai bien connu aussi, le cinquantième de la mort de Jean Lurçat mais qui a été célébré par le Département à chaque collectivité sa fête ou sa célébration si je puis dire, on aurait pu aussi fêter les quatre-vingt ans du front populaire à l'époque où les communistes soutenaient le gouvernement et aujourd'hui ils le critiquent sans participer, mais nous avons fait pendant notre campagne électorale un engagement de fêter un autre évènement et de rechercher un lien historique fort entre les villes de Cahors et les villes de Bologne. Or ce lien qui nous est apparu c'est Bertrand Du POUGET qui est le neveu de Jacques DUEZE et qui est légat du Pape qui est envoyé à Bologne pour établir la Papauté en Italie et à Bologne. Donc écoutez quoi de mieux que de se tourner vers le Jacques DUEZE qui est à la fois Cadurcien, fils de Quercynois et qui accède il y a sept cent ans au Pontificat et c'est lui qui fixe la Papauté en Avignon. Nous avons choisi volontairement d'adosser cet évènement aux journées européennes du Patrimoine comptant sur la présence d'un public déjà fortement mobilisé sur cette thématique du patrimoine. Il existe en France assez peu de festivals d'histoire, il y en a un en octobre dans la magnifique ville de Blois pareil sur un fond patrimonial qui s'appelle les rendez-vous de l'histoire mais à part cette ville il y a assez peu de choses. Donc on considère que c'est une chance pour la ville de Cahors qui est en pleine reconquête de son secteur sauvegardé et Jacques DUEZE nous paraît plus que jamais d'actualité.

Notre manifestation est résolument tournée vers un rayonnement international de la ville de Cahors, elle se veut culturelle festive et populaire. Internationale et populaire d'abord cette manifestation propose vous avez le programme sur la première page qui est le colloque international qui est co-présidé en fait par deux têtes d'affiche si je puis dire par Rolando DONDARINI qui est de l'Université de Bologne et qui est professeur d'histoire médiévale qui fut un ami de Jacques LE GOFF et de Umberto ECO, les deux récemment disparus malheureusement et fondateurs de la fête de l'histoire de Bologne, Jacques VERGER Professeur émérite de l'université Paris Sorbonne spécialiste de l'université au Moyen-Age, il a dirigé la thèse de Patrice FOISSAC un historien érudit local sur le travail qu'il a accompli sur l'université de Cahors qui a d'ailleurs été créée par Jacques DUEZE. Colloque qui est complété par une exposition elle-même internationale par l'origine des œuvres qui viennent d'un peu partout d'Europe mais surtout de l'arc méditerranéen-atlantique du Portugal l'Espagne le Sud de la France et l'Italie. Donc nous aurons à peu près une vingtaine d'intervenants venus d'horizons différents Bologne, Albany aux Etats-Unis, Coimbra et Lisbonne. Vous avez vu d'où ça vient mais il suffit qu'il y ait trois représentants de trois pays différents pour qu'on ait un colloque international ; colloque également complété par une exposition elle-même internationale à la fois par l'origine des œuvres mais j'ai oublié de parler de la commissaire scientifique de l'exposition Maria Alexandra BILOTTA qui est doctorante, spécialiste des enluminures et des manuscrits et qui est Italienne et qui encadre donc le montage et la sélection des œuvres pour cette exposition. Cette exposition se tiendra au Grenier du Chapitre du 10 au 25 septembre. Evènement festif ensuite un banquet médiéval est proposé au Château de Labastide-Marnhac, Labastide-Marnhac n'est pas un choix de hasard non plus c'est un lieu de résidences de proches de Jacques Duèze avec animations aussi dans la cour du Château, populaire également avec des déambulations musicales sur fond patrimonial, le parcours est prévu de Saint Barthélémy jusqu'à la Cathédrale, Saint-Barthélemy parce que la chapelle Baptismale du Palais des Duèze à ses origines est rattachée aujourd'hui à l'église Saint-Barthélemy. On proposera des pauses musicales à proximité de bâtiments ou parfois à l'intérieur de monuments qui datent du début du 14^{ème} siècle face au palais de VIA, le collège PELLEGRINI et également le collège de Rodez. Les collèges à l'époque accueillent et logent les étudiants qui sont à l'université de Cahors.

D'autres animations bien sûr vont accompagner cette fête de l'histoire, mes camarades prolongeront sans doute cette longue synthèse. Nous assurons aussi cet évènement avec trois partenaires majeurs pour l'instant : la SEL (société des études du Lot) présidée par Patrice FOISSAC qui nous ont soutenu dans l'organisation du colloque, le choix des intervenants une vingtaine, également le choix de la commissaire scientifique et puis aussi la constitution du comité scientifique qui prépare l'ensemble de l'évènement et puis nous co-publierons avec la société des études du Lot les actes du colloque sur Jacques DUEZE et son temps. L'UIVC est un partenaire important également, il a commencé l'an dernier a fêté le 699^{ème} anniversaire de l'accès au pontificat de Jacques DUEZE, il ouvrira le mois de septembre par une soirée dédiée à la même thématique pour lancer l'opération et il participe et il offre un soutien aussi au financement de l'exposition. L'association des 700 ans comme vous l'avez vu dans la délibération, dont 700 ans on va pouvoir le décliner sans doute comme ça encore un petit moment puisque c'était l'association des 700 ans du Pont Valentré, maintenant c'est 700 ans de l'accession au pontificat de Jacques DUEZE et donc cette association va nous accompagner aussi dans la recherche de mécénats et en participant également au financement, et en effet, grâce aux travaux de fouilles archéologiques sous le cinéma multi-salles et non multiplex Madame RIVIERE nous avons eu la chance de retrouver la cave de Jacques DUEZE et que nous allons mettre et offrir à la vente sous forme de tombola à laquelle vous pourrez aussi également participer. Vous voyez que les chantiers et les travaux dans la ville ont du bon parfois.

Jean-Luc MAFFRE :

Je ne suis pas professeur d'Histoire, je regrette un peu l'absence de Roland HUREAUX aujourd'hui qui aurait été encore plus lyrique que moi mais en ce qui me concerne j'applaudis des deux mains, cette manifestation s'annonce passionnante et je pense que ce sera très intéressant pour Cahors et pour la mise en valeur du patrimoine. Alors c'est vrai que nous n'avons plus 1000 prêtres à Cahors comme en 1450. J'ai essayé de lire le livre de Patrice FOISSAC qui est quand même ardu, enfin je l'ai lu et c'est effectivement passionnant à parcourir donc nous nous félicitons complètement de cette initiative.

André TULET :

Je ne veux pas être redondant par rapport à l'exhaustivité du discours de Bernard mais bon je voudrais insister sur deux ou trois points. On nous avait demandé de faire quelque chose de festif et qui ne nous coûte pas cher, je pense qu'on a réussi parce que dans les festivités il y a quand même des choses intéressantes qui vont au-delà du colloque puisqu'il y a l'implication des écoles, du Conseil des Sages dans les animations culturelles. On nous avait demandé de ne pas faire trop cher, la fête de l'histoire se fera sur la ligne budgétaire du service du Patrimoine et donc on n'aura que quelques débours à faire sur l'expo qui coûte cher en transport et en assurance donc c'est pour cela qu'on va proposer une tombola pour combler le manque à gagner qu'on peut avoir. Un mot sur le fond du problème, Cahors a la prétention de redevenir un pôle universitaire, on a l'occasion avec ce colloque avec cette fête de l'histoire de prouver qu'on peut organiser un colloque qu'on peut arriver à faire venir des sommités internationales et c'est important pour l'avenir universitaire, cette manifestation va voir venir des étudiants de la Région, des profs de tous les coins et la publicité qu'ils nous feront ira dans le sens de l'attractivité de la ville pour augmenter la puissance culturelle de la ville. Il faut se donner les moyens de l'attractivité. On a cette possibilité-là et il faut la saisir, on a la chance avec le Comenius Regio d'avoir signé cette participation à la fête de l'histoire, il faut rendre hommage aux personnes qui nous ont accompagné pendant les deux ans du Comenius et surtout au service du patrimoine et en particulier Laure COURGET et Myriam COHOU qui se sont données sans compter pendant ces deux ans pour bosser, pour faire venir les œuvres, pour travailler de façon improbable et donc pour terminer, on a dit que Paris était une fête je crois que Cahors aussi est une fête. On a un secteur sauvegardé qui est un magnifique écrin et la fête comblera cet écrin.

Francesco TESTA :

Juste pour compléter ce qui a été dit sur l'attractivité et par rapport à ce projet qui est vraiment de très haut niveau il y aura certainement une délégation de la ville de BUDRIO à proximité de BOLOGNE avec évidemment les représentants de la Ville qui seront présents pendant la fête de l'histoire à Cahors.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « culture – événements – festivités »,

- d'accepter la participation de l'association les 700 ans et de l'Union Interprofessionnelle des vins de Cahors,
- d'approuver l'organisation de la fête de l'histoire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides financières susceptibles d'être obtenues, au taux le plus élevé possible, ainsi que du mécénat d'entreprises,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention et tout document relatif à l'événement, les crédits en dépenses sont inscrits au budget de la Ville à hauteur de 15 000 € sur le service Patrimoine pour l'organisation du colloque et des animations.

Adopté à l'unanimité.

15. Subvention du Conseil départemental du Lot pour le programme artistique du théâtre de Cahors 2015/2016

Françoise FAUBERT :

Par cette délibération comme tous les ans le Département nous renouvelle sa confiance par le soutien qu'il nous apporte au programme d'actions artistiques et culturelles pour le théâtre au titre de l'année 2016. Ce partenariat inclus un apport financier à hauteur de 12 500 €.

J'ai donc l'honneur de proposer à votre assemblée :

Vu l'avis de la commission « culture – événements – festivités »,

- de solliciter le Département pour l'obtention d'une subvention de 12 500 € pour le Théâtre,
- d'inscrire les crédits au budget 2016.

Adopté à l'unanimité.

DRH

16. Personnel municipal – vaccinations

Vincent BOUILLAGUET :

Il s'agit d'une délibération qui vise à confier au centre hospitalier la vaccination des agents de la collectivité pour lesquels cette mesure est préconisée par le médecin de prévention selon des modalités règlementaires. Il s'agit de vaccins contre des maladies éventuellement contractées dans le cadre de la profession. En réalité ces vaccinations jusqu'à présent étaient faites par le Centre Médico-Social et désormais ce sera confié à l'hôpital de Cahors au service vaccination. C'était gratuit par le centre médico-social, c'est toujours gratuit par le centre hospitalier et l'achat des vaccins est à la charge de la Collectivité comme avant, donc il n'y a rien qui change si ce n'est la personne qui vaccine.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »,

- de confier au centre hospitalier la vaccination des agents de la collectivité pour lesquels cette mesure est préconisée par le médecin de prévention, selon les modalités prévues dans la convention jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire de Cahors ou son représentant à signer ladite convention,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité.

17. Tableau des emplois – créations d'emplois

Vincent BOUILLAGUET :

Cela concerne trois emplois :

- deux agents travaillant dans les écoles de la commune sont inscrits sur la liste d'aptitude suite à la réussite au concours d'ATSEM 1^{ère} classe session 2015,

- un agent des espaces sociaux et citoyens vient d'obtenir son diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience encouragée par la collectivité.

Afin de pouvoir les nommer, il convient donc de créer les emplois correspondants en indiquant que les agents sont déjà en poste la collectivité et que les crédits correspondant figurent au budget. C'est une délibération assez classique, il s'agit de deux réussites au concours d'ATSEM et un au diplôme d'éducateur spécialisé.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée,
Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »,

- d'approuver la création des emplois suivants (à temps complet) :
 - 2 emplois d'ATSEM 1^{ère} classe (cat.C),
 - 1 emploi d'Assistant socio-éducatif (cat.B).
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

18. Résorption de l'emploi précaire : intégration d'auxiliaires horaires

Vincent BOUILLAGUET :

Dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire qui a été engagée par la collectivité depuis plusieurs années de la même façon il faut procéder à l'intégration dans le statut des agents qui sont déjà employés mais il faut créer les postes statutaires correspondants. Il s'agit de huit agents qui sont actuellement employés en qualité d'auxiliaire horaire, en réalité ils sont désormais CDD et donc ils ont vu leurs statuts évoluer favorablement en passant d'auxiliaire à CDD, désormais ils intégreraient la collectivité en étant à temps non complet, stagiaires puis titulaires. Il y a huit postes d'adjoints techniques de deuxième classe. Ce sont des créations qui concernent des agents déjà en poste dans la collectivité et pour lesquels les crédits sont également inscrits au budget mais il faut approuver les créations d'emplois correspondants. Vous avez le tableau des huit postes concernés avec le temps non complet hebdomadaire qui est précisé.

Madame EYMES :

Juste moi je voulais féliciter la Municipalité de s'être engagée dans ce plan de résorption de l'emploi précaire parce que ce sont des agents de la collectivité qui ont un travail qui n'est pas toujours facile et qui n'est pas trop rémunéré et que le fait d'être intégré va leur amener de la sécurité ce qui est beaucoup. Je souligne quand même que pour certains de ces agents cela faisait plusieurs années qu'ils étaient dans la collectivité et que donc cette intégration est la bienvenue.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée,
Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »,

- d'approuver les créations d'emplois suivantes :

Nombre de postes	Grade	Temps non complet hebdomadaire rémunéré
1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	15,49 h hebdomadaires
1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	17,49 h hebdomadaires
1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	11,85 h hebdomadaires
1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	11,48 h hebdomadaires
1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	19,04 h hebdomadaires
1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	17,49 h hebdomadaires
1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	14,85 h hebdomadaires
1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	26,88 h hebdomadaires

- de dire que les crédits nécessaires à la création de ces emplois seront inscrits au budget 2016 de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

19. Convention de groupement de commandes Communauté d'Agglomération du Grand Cahors et la Commune de Cahors – Formation CACES

Vincent BOUILLAGUET :

Les groupements de commandes on en a l'habitude, on essaie d'en faire le plus possible entre la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et la Commune de Cahors pour des raisons de déficience mais également de coût pour essayer d'économiser. Là il s'agit d'une convention qui concerne la formation obligatoire CACES (certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité) pour les agents de la communauté d'agglomération et la ville de Cahors et donc l'idée est de faire une convention de groupement de commandes entre ces deux collectivités. C'est un renouvellement, en fait ça existait déjà par le passé mais on reproduit le groupement de façon à pouvoir rapidement faire ces formations donc vous avez également de jointe à la délibération la convention constitutive du groupement de commandes.

Pour l'année 2016, cette formation concernerait **81** agents.

	Nombre de CACES
Grand Cahors	36
Ville de Cahors	45

Les objectifs de ce groupement, sa durée, ainsi que les obligations des parties sont précisés dans la convention jointe en annexe.

La Communauté d'Agglomération du Grand Cahors sera le coordonnateur du groupement.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »,

- D'approuver la convention de groupement de commandes relative à l'organisation au cours de l'année 2016, d'une formation CACES pour le Grand Cahors et la Ville de Cahors ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'une prestation de formation intitulée « Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité 2016 » et les éventuels avenants à intervenir, ainsi que tous les actes consécutifs relatifs à l'exécution de cette convention ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2016.

Adopté à l'unanimité.

EAU

20. Rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Henri COLIN :

Comme chaque année nous présentons notre rapport sur le prix et la qualité des services au niveau eau potable et au niveau de l'assainissement. Ces rapports doivent être présentés préalablement à la Commission Consultative des Services publics locaux, celle-ci s'est réunie le 7 juillet dernier et donc a entériné effectivement les éléments pris en l'état les éléments qui étaient indiqués.

Je voudrais juste donner quelques petites informations parce que je ne sais pas si vous avez eu le temps de tout analyser ces documents qui sont quelquefois un peu techniques mais quelques éléments qui me semblent intéressants de connaître, c'est que sur le service de l'eau le volume que nous produisons qui dépasse les 3 millions de mètres cube en 2015 par rapport à 2014 a augmenté de 9% et ceci s'explique non pas par une consommation supérieure des usagers cadurciens mais par un volume qui a été mis hors exportation et en particulier par les différents syndicats qui nous entourent et tout particulièrement par le syndicat du Quercy Blanc. Puisque nous avons pour une exportation de 1 millions de m³ en 2014 nous avons dépassé les 1 million 100 m³ c'est-à-dire plus de 10% d'augmentation d'une année sur l'autre ce qui explique effectivement l'augmentation que nous avons eu. En ce qui concerne les prix toutes charges comprises TVA et redevances diverses le prix de l'eau au m³ revient en 2015 à 1,81 € au m³ contre 1,79 en 2014. Ce sont quelques éléments effectivement qui me paraissent importants d'avoir en tête.

Sur l'assainissement le nombre d'abonnés a légèrement augmenté de près de 5% mais principalement lié au fait qu'on a maintenant des compteurs individuels par rapport aux compteurs regroupés que nous avions auparavant dans les logements où il y avait beaucoup de personnes. Par contre le volume facturé est inchangé d'une année sur l'autre. Le prix du m³ total toutes redevances comprises, s'élève à 2,60 le m³ ce qui fait une augmentation de 1% par rapport à 2014 ce qui remonte effectivement à 4,41 le prix global eau + assainissement pour Cahors.

Daniel COUPY :

Oui on dit que l'eau est chère à Cahors, je ne sais pas si c'est vrai mais vous en jugerez par les comparaisons des tarifs avec les autres collectivités notamment ceux qui nous entourent.

Alors je vais vous livrer quelques chiffres. L'eau à Cahors toutes taxes comprises 1,82, syndicat du Bournac 2,53 pour le syndicat de l'Iffernet 2,60 près de 80 centimes de plus qu'à Cahors, syndicat de Francoulès là ils battent les records ils sont à 3,00 € l'explication c'est qu'ils viennent chercher l'eau sur le syndicat de la bourriane l'eau est pratiquement pompée dans la nappe phréatique de la Dordogne et vient ainsi renforcer la totalité des collectivités qui sont sur le circuit dont le syndicat de Francoulès. Donc on ne peut pas dire que le prix de l'eau à Cahors soit élevé, ce qui grève effectivement la facture totale c'est l'assainissement tu l'as dit Henri mais on est obligé d'amortir et de supporter cette station d'épuration avec les problèmes de traitement de boues que nous avons. Je m'aperçois que sur le rapport qui a été présenté nous n'avons eu que très peu de non-conformité malheureusement on risque d'avoir quelque chose de différent sur le rapport qui concernera 2016 et c'est juste la parenthèse pour évoquer la nécessité de créer une unité de traitement de la turbidité de l'eau de Cahors de manière à satisfaire les clients parce que c'est vrai que le syndicat du Quercy Blanc a acheté de très grosses quantités mais au Quercy Blanc on dit souvent si ça continue on va essayer d'augmenter nos prélèvements ailleurs plutôt qu'à Cahors si vous ne pouvez pas nous garantir une eau de qualité. Alors je sais que la Municipalité et l'Adjoint concerné travaillent là-dessus mais qu'il va falloir très rapidement avancer avant que certaines collectivités qui tapent à la porte changent d'avis comme ça a été le cas notamment pour le syndicat de l'Iffernet qui a préféré renforcer son unité de traitement plutôt que de prélever l'eau à la Fontaine des Chartreux. D'ailleurs si vous regardez sur les rapports le syndicat de l'Iffernet est en chute de 22% sur l'eau prélevée en 2015 et je pense qu'en 2016 ils ne vont pas prélever grand-chose. Donc il serait temps de mettre en route ce projet qui effectivement peut-être entrainera une augmentation du prix de l'eau mais dans la mesure où nous arriverons à répartir les quantités d'eau traitée sur les autres collectivités on doit pouvoir modérer de façon importante l'augmentation du prix de l'eau.

J'ai l'honneur de vous soumettre les rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement concernant notre commune dans lesquels figurent les principaux indicateurs techniques et financiers de ces services.

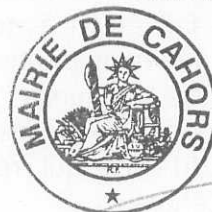
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
Vu l'avis de la commission « technique – développement durable »,

Le Conseil municipal prend acte des rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement qui seront mis à disposition du public et transmis à Mme le Préfet du Lot.

Il n'y a pas de vote sur ce point. Le Conseil municipal prend acte de la présentation des rapports.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le secrétaire de séance



Thibaut ROUET